



Cotisation CNFPT : Nouvelle trahison du gouvernement !

Le Parlement a adopté définitivement le projet de loi de finances sans prévoir le rétablissement de la cotisation à 1% de la masse salariale pour le Centre national de la Fonction publique territoriale. Cette décision a été prise à partir d'éléments mensongers et alors que la précédente ministre de la Fonction publique s'était engagée à rétablir le 1% pour l'année 2017.

Que vaut la parole de ce gouvernement?

C'est un bien mauvais signal donné aux près de 1.900.00 agents territoriaux qui n'ont pas été épargnés ces dernières années par les politiques menées : réforme territoriale, austérité salariale, RIFSEEP, etc...

De plus, cette décision intervient au moment où, à en croire certains candidats à l'élection présidentielle, les fonctionnaires, notamment territoriaux, seraient coupables de tous les maux du pays.

L'alternance de 2012 aurait pu être mise à profit pour valoriser la Fonction publique, les agents qui la servent au quotidien et écrire les premières pages de la Fonction publique du 21ème siècle dont notre société a besoin. La majorité sortante porte une responsabilité écrasante dans la situation présente.

Alors que la législature actuelle se termine, colère et amertume prévalent dans la tête de beaucoup de fonctionnaires. Comme l'attestent plusieurs enquêtes d'opinion, ces sentiments risquent, pour partie, de s'exprimer dans les urnes par le vote d'extrême-droite.

En ne rétablissant pas le 1%, le gouvernement et la majorité parlementaire affaiblissent le service public local et le CNFPT. C'est une remise en cause du droit à la formation professionnelle des agents territoriaux, pourtant inscrit dans le Statut des fonctionnaires. Alors que les besoins sont importants, le CNFPT n'aura plus les moyens financiers de répondre favorablement à toutes les demandes de formation.

Avec d'autres organisations syndicales, la Fédération CGT des Services publics n'a pas ménagé sa peine durant les derniers mois pour arracher le rétablissement du 1%, première étape pour un taux de cotisation à 3%.

Elle propose, à partir de ses revendications, de faire de la formation professionnelle dans la Fonction publique territoriale un enjeu revendicatif de première importance. Elle appelle ses syndicats à faire connaître ses propositions et à poursuivre la mobilisation, en lien avec la campagne revendicative qu'elle va lancer en janvier 2017, autour des enjeux du développement des services publics, de l'emploi public et de la Fonction publique territoriale.

La poursuite et l'amplification de l'action revendicative sont une des conditions de la construction d'alternatives politiques de progrès replaçant les enjeux sociaux au cœur des projets et des politiques publiques.

Montreuil, le 26 décembre 2016

<https://www.cgtservicespublics.fr/>